

« Il faut rendre plus visible la recherche française sur les génocides et crimes de masse »

Par Recueilli par Béatrice Bouniol, le 15/2/2018 à 06h01

À l'occasion de la remise du rapport de la mission d'étude sur les génocides et crimes de masse, vendredi 16 février, son vice-président, l'historien Henry Rousso, revient sur le sens et les avancées de cette démarche comparative.



Henry Rousso : Sur le plan international, c'est une pratique déjà ancienne, qui remonte aux années 1980 avec la revue du Centre de recherches de Yan Vashem en Israël, *Holocaust and Genocides Studies*. Mais si, dans cette période marquée par un renouveau considérable des études sur la Shoah, la démarche comparative s'impose au niveau mondial, elle demeure critiquée en France, où l'on met plutôt en avant l'idée d'un événement incomparable, d'une singularité absolue.

Le changement de perspective a lieu dans les années 1990. Sur le plan historiographique et mémoriel, le risque de minorer l'importance de la Shoah paraît alors moindre et au lieu d'être considérée à part, comme en marge de l'histoire mondiale, elle devient un exemple de crime de masse.

Comment commémorer le génocide arménien ?

La mission a voulu prolonger cette évolution en dressant un panorama des études développées en France à la fois sur les génocides et crimes contre l'humanité, jugés comme tels par des cours nationales ou internationales, et sur les violences de masses entraînées par la colonisation ou l'esclavage. Nous avons laissé volontairement ce périmètre de recherche indéterminé, ainsi que les questions, d'ordre juridique, de la qualification et de la dénomination de ces différents crimes de masse, qui relèvent d'un débat toujours renouvelé.

Quelles comparaisons ont été élaborées depuis les années 1990 ?

H.R. : Dans cette décennie, les chercheurs qui travaillaient sur les questions plus anciennes, liées aux deux guerres mondiales par exemple, ont été affectés par les événements en Algérie, en Yougoslavie et au Rwanda, parfois avec retard. Alors même que la Seconde Guerre mondiale revenait sur le devant de la scène avec la chute du mur de Berlin, ces violences de masse imposaient de nouvelles comparaisons.

Le génocide des Tutsis au Rwanda a, par exemple, de nombreuses spécificités, de contexte comme d'échelle, et en même temps, il rappelle ce qui s'est passé en Europe dans les années 1930-1940. La comparaison agit toujours dans les deux sens. Le passé permet certes de mieux comprendre le présent mais, comme le pensait Marc Bloch, ce qui se déroule sous nos yeux permet aussi de mieux saisir le passé.

Ceux qui aujourd'hui étudient le génocide des Arméniens ou des Tutsis bénéficient bien sûr des acquis accumulés par les historiens qui ont travaillé sur la Shoah. Inversement, mieux on connaît ces autres génocides, plus on peut poser d'autres questions sur celui des Juifs, comme celle de la responsabilité des voisins, centrale dans le génocide au Rwanda, ou encore celle de la séparation entre l'optique des bourreaux et des victimes dont on a fini par constater les limites – le témoignage des victimes fournit aussi des éléments sur la manière de faire des tortionnaires. Enfin, cette approche comparative a permis, ces dernières décennies, l'émergence de l'étude des « sorties » de guerre ou de génocide.

Quelles évolutions souhaitez-vous voir accompagnées par l'État ?

H.R. : C'est ce dont le rapport prend acte et ce qu'il entend encourager : depuis une quinzaine d'années, cette histoire comparée a été investie par de nombreuses

disciplines, l'histoire, l'anthropologie, la philosophie, le droit... De nouvelles relations, que nous voulons intensifier, se sont ainsi nouées entre les chercheurs en sciences sociales et les juristes qui n'empêchent pas la séparation des rôles : les premiers cherchent à comprendre le crime, tandis que les seconds ont à produire des qualifications pénales et à les mettre en application.

Nous n'avons pas à rougir de la capacité de recherche qui existe sur ces sujets en France, de la multiplicité des pistes suivies par nos chercheurs qui sont lus et traduits. En revanche, on peut facilement accroître leur visibilité sur la scène internationale et multiplier les relations qu'ils tissent avec leurs collègues étrangers. On peut également favoriser l'enseignement et la transmission de ces connaissances comparées dans nos lycées, voire nos collèges. Elles permettent d'aborder d'importantes questions d'histoire contemporaine comme les idéologies, les régimes politiques ou encore les enjeux stratégiques. Et ainsi de former des citoyens armés pour lutter contre le négationnisme qui fait un inquiétant retour et touche l'histoire de tous les génocides.

Recueilli par Béatrice Bouniol